



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2015
Français
Original : anglais

Cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité et porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 31 octobre 2014 (S/2014/776), concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Au cours de la période considérée, les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït ont été marquées par d'importantes améliorations. Le 21 octobre, le Président du Conseil des représentants de l'Iraq, Salim al-Jabouri, et une délégation de parlementaires se sont rendus au Koweït, où ils ont rencontré le Premier Ministre du Koweït, Jaber al-Mubarak, le Président de l'Assemblée nationale, Marzouq al-Ghanem, et un certain nombre de parlementaires. Ils se sont entretenus des relations entre les parlements des deux pays et des moyens à mettre en œuvre pour les consolider et les développer, ainsi que de l'évolution récente de la situation dans la région.

3. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari, a également effectué une visite de deux jours au Koweït, les 3 et 4 novembre, à l'occasion de laquelle il a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Sabah Khaled al-Hamad al-Sabah, le Président de l'Assemblée nationale et d'autres représentants de l'État. Cette visite visait à impulser et à consolider les relations bilatérales entre les deux pays. Les deux ministres se sont entretenus des moyens à mettre en œuvre pour promouvoir et renforcer la coopération et la coordination sur plusieurs questions d'intérêt commun, tout particulièrement la sécurité et la menace que fait peser sur la région l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL).

4. La bonne volonté qui anime les deux pays s'est en outre illustrée lorsque le Koweït a soutenu la demande que l'Iraq avait présentée au Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies pour obtenir le report de l'obligation qui lui est faite au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité de verser au Fonds d'indemnisation 5 % du produit des ventes de pétrole. Le 18 décembre, le Conseil d'administration a adopté la décision 272 (2014), par laquelle il a reporté, jusqu'au 1^{er} janvier 2016, le versement des réparations encore dues au Gouvernement koweïtien, soit 4,6 milliards de dollars.



5. Le 21 décembre, le Premier Ministre iraquien, Haider al-Abadi, s'est rendu au Koweït dans le cadre d'une tournée régionale pour débattre de la menace commune que représente le terrorisme. Il a rencontré l'Émir Sabah al-Sabah et le Prince héritier Nawaf al-Sabah, ainsi que le Premier Ministre du Koweït. Les deux Premiers Ministres ont évoqué la possibilité de créer un fonds de secours pour aider à reconstruire les zones de l'Iraq qui se sont libérées du joug de l'EIL. Le Premier Ministre du Koweït a déclaré que son pays était disposé à fournir tout l'appui nécessaire à l'Iraq, « pays frère et voisin ».

6. La quatrième réunion du Comité ministériel conjoint a eu lieu à Bagdad les 28 et 29 décembre. L'Iraq et le Koweït ont signé plusieurs accords et mémorandums d'accord clefs, portant notamment sur la coopération bilatérale en matière de sécurité, la navigation et les relations commerciales. Le Koweït a annoncé l'ouverture de consulats à Bassorah et à Erbil et décidé de faciliter l'entrée des détenteurs de passeport diplomatique et tous les autres voyageurs en provenance de l'Iraq.

II. Activités récentes concernant le retour de tous les nationaux koweïtiens et d'États tiers ou le rapatriement de leurs dépouilles

7. Dans le prolongement de la rencontre qu'il avait eue, en août, avec des universitaires irakiens spécialisés dans les techniques topographiques et les géoradars, le Ministre iraquien des droits de l'homme, Mohammed al-Bayati, a annoncé, le 11 novembre, la création de comités conjoints chargés de retrouver les possibles lieux d'inhumation. Le 11 novembre également, le Comité interministériel iraquien chargé de la question des nationaux koweïtiens portés disparus s'est réuni pour examiner les progrès accomplis et certaines questions pratiques concernant les témoins, notamment pour ce qui est de faire venir au Koweït les personnes qui s'étaient portées volontaires, en vue de trouver d'éventuels lieux d'inhumation. Faisant suite à cette demande, le Koweït s'est déclaré prêt à accueillir tous les témoins et à leur faciliter la tâche en tant que de besoin.

8. Au cours de la visite que mon Représentant spécial a effectuée au Koweït les 24 et 25 novembre, le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères se sont dits reconnaissants de ce que fait la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour rechercher les Koweïtiens portés disparus. Ils ont cependant déploré l'absence de résultats concrets au cours de l'année écoulée. Les représentants koweïtiens se sont dits tout à fait conscients de la situation difficile dans laquelle se trouvait l'Iraq, mais ont souligné à quel point ils souhaitaient voir des résultats concrets. À cet égard, ils ont accueilli favorablement la suggestion faite par mon Représentant spécial, consistant à dépêcher sur place des spécialistes de la surveillance géographique, afin d'aider à trouver et à analyser les éventuels sites d'inhumation. Les responsables koweïtiens ont également été informés des efforts faits par la MANUI pour entrer en contact avec un témoin iraquien potentiel, qui se trouve à l'étranger et dont on pense qu'il détiendrait des informations essentielles sur un site où il pourrait y avoir jusqu'à 180 corps. Mon Représentant spécial a insisté également sur la nécessité d'accroître les ressources destinées aux services techniques, notamment aux partenaires non gouvernementaux travaillant sur cette question.

9. Le 24 novembre, mon Représentant spécial a inauguré, à la Maison des Nations Unies au Koweït, une exposition d'une trentaine de tableaux peints par de jeunes artistes irakiens nés après 1990, intitulée « Innocents ». Cette exposition, qui durait 10 jours et était parrainée par la MANUI et le Programme des Nations Unies pour le développement, s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par la MANUI pour resserrer les liens entre citoyens irakiens et koweïtiens et promouvoir la cohésion sociale dans les deux pays. L'exposition ayant été bien accueillie, elle sera également présentée à Bagdad en février 2015 et de nouveau au Koweït au deuxième trimestre de 2015.

10. Mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a continué d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2107 (2013). Il s'est entretenu avec plusieurs interlocuteurs irakiens, dont le Ministre des droits de l'homme, la personne qui était alors Sous-Secrétaire aux affaires étrangères chargé des relations entre l'Iraq et le Koweït, Mohammed al-Haj Hammoud, le Chef du Comité interministériel irakien chargé de la question des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, Walid Shiltagh, le Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Iraq, Patrick Youssef, le responsable du Programme Iraq de la Commission internationale des personnes disparues, Duncan Spinner, et le Ministre de l'intérieur du gouvernement régional du Kurdistan, Karim Sinjari. Il a également rencontré l'Ambassadeur du Koweït en Iraq, Ghassan al-Zawawi.

11. À la suite de la décision prise le 22 octobre par la Commission tripartite d'octroyer le statut d'observateur à la MANUI, mon Représentant spécial adjoint a emmené une délégation de la MANUI au Koweït pour assister, le 19 novembre, à la réunion bimensuelle du Sous-Comité technique de la Commission. À cette réunion, mon Représentant spécial adjoint s'est félicité de l'octroi du statut d'observateur à la MANUI et a remercié le Sous-Comité technique de lui permettre de participer à ses réunions, celle-ci étant la toute première à laquelle il assistait. Exprimant les vues de toutes les parties qu'il avait rencontrées en Iraq et au Koweït, il a souligné qu'il était urgent de sortir de l'impasse dans laquelle ils étaient depuis 2004. Il a redit qu'il fallait faire appel au savoir-faire technique de partenaires extérieurs et mettre à profit les enseignements tirés par d'autres pays qui se heurtaient à des préoccupations du même ordre, faisant observer que les avancées scientifiques pourraient s'avérer utiles dans ce contexte. En ce qui concerne la recherche des archives nationales, mon Représentant spécial adjoint a proposé que le Sous-Comité technique puise dans le savoir-faire universitaire de l'Iraq et préconisé que cela se fasse sous l'égide d'une organisation internationale possédant un savoir-faire et des compétences reconnues.

12. Le 14 janvier, la MANUI a participé pour la deuxième fois aux débats du Sous-Comité technique, qui s'est réuni au Koweït. En ce qui concerne la proposition qui avait été faite à la réunion du Sous-Comité technique du 19 novembre, concernant l'utilisation des nouvelles technologies pour faire avancer la recherche des Koweïtiens portés disparus, l'Iraq a confirmé que des pourparlers avaient été engagés avec l'Université de Bagdad. Toutefois, d'après les premiers échos, la technologie lidar risquait de ne pas être utile pour retrouver des restes humains. Dans l'attente de conclusions définitives sur la question, la délégation irakienne a proposé de se concentrer sur d'autres méthodes, comme le géoradar.

13. Les participants à la réunion se sont également penchés sur les informations fournies par les témoins ayant collaboré récemment avec le Sous-Comité technique pour concourir à retrouver les sites d'inhumation. Un représentant iraquien a expliqué que, depuis la précédente réunion du Sous-Comité, une équipe composée de représentants du Koweït, de l'Iraq et du CICR avait été dépêchée à la frontière entre le Koweït et l'Arabie saoudite. Malgré les efforts déployés par toutes les parties, la mission n'a pas été concluante. Un représentant koweïtien a présenté les résultats de fouilles qui s'étaient déroulées à la mi-octobre sur la base navale du Koweït. Elles n'avaient rien donné à ce stade. Toujours au cours de la période considérée, sur la base des informations fournies par le Koweït, une délégation du Comité interministériel iraquien chargé de la question des nationaux koweïtiens portés disparus s'est rendue sur le site de Maaqal, à Bassorah, pour procéder à une mission d'évaluation. La délégation est parvenue à la conclusion que le site ne convenait pas pour enterrer des corps. Le témoin concerné et les représentants du Koweït, de l'Iraq et du CICR se sont rencontrés en marge de la réunion du Sous-Comité technique, le 14 janvier. Le témoin n'ayant pas pu donner d'informations complémentaires, les conclusions restent donc inchangées. Les membres du Sous-Comité technique ont également souscrit aux recommandations formulées dans le projet de cadre pour la protection des témoins établi par le CICR; ils en ont demandé une version plus courte qui mettrait l'accent sur les principes fondamentaux de protection des témoins.

14. Mon Représentant spécial adjoint a profité du voyage qu'il a effectué au Koweït en novembre pour rencontrer les autorités koweïtiennes, dans le cadre de l'exécution de son mandat. Il s'est entretenu avec le Conseiller de l'Émir, Mohammad Abdullah Abulhasan, le Sous-Secrétaire aux affaires étrangères, Khaled al-Jarallah, le Chef du Département des organisations internationales, Jasem Mubarakki, le Conseiller auprès du Ministre des affaires étrangères, Khalid Maqamis, le Président de la Comité national des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, Ibrahim al-Shaheen, le chef de la délégation régionale du CICR auprès du Conseil de coopération du Golfe, M. Gerard Peytrignet, et des membres du corps diplomatique.

15. Le Sous-Secrétaire aux affaires étrangères a salué le travail accompli par la MANUI et la décision de lui octroyer le statut d'observateur auprès du mécanisme tripartite. Il a également insisté sur le fait que l'Iraq devait agir avec plus de détermination pour parvenir à des résultats concrets. Il a réitéré les préoccupations de la délégation koweïtienne, aucune avancée n'ayant été enregistrée depuis 2004 sur le dossier des personnes portées disparues et la partie iraquienne n'ayant pas fait d'efforts tangibles en 24 ans, y compris en ce qui concerne les archives nationales. Le Président du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre a fait part de sa déception face à ce que son organisation considère être un manque d'initiative de la part de l'Iraq. Mon Représentant spécial adjoint a proposé que les responsables koweïtiens et le Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre invitent le Ministre iraquien des droits de l'homme, afin d'obtenir du pays qu'il s'engage au plus haut niveau sur la question des personnes portées disparues et des biens disparus, et de faire œuvre de sensibilisation. La délégation koweïtienne a accueilli favorablement cette proposition.

III. Activités récentes concernant la restitution des biens koweïtiens

16. Entre le 16 et le 18 novembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères a publié dans 13 journaux des annonces couvrant le quart d'une page sur les Koweïtiens portés disparus et les biens koweïtiens disparus, et annoncé qu'il avait l'intention de répéter cette campagne tous les trois mois. Au cours des réunions qu'il a eues avec la personne qui était à l'époque Sous-Secrétaire aux affaires étrangères chargé des relations entre l'Iraq et le Koweït et avec le Chef du Comité interministériel iraquien chargé de la question des biens koweïtiens disparus, mon Représentant spécial adjoint a renouvelé sa proposition tendant à ce que le Ministère des affaires étrangères mène une campagne d'information spéciale, exclusivement consacrée aux archives nationales du Koweït. Il a demandé instamment au Ministère de prendre les mesures nécessaires pour réunir, dans les meilleurs délais, le Comité conjoint des biens koweïtiens disparus, afin de respecter la décision bilatérale qui avait été prise de le réunir tous les six mois. Il a insisté sur l'importance de ces réunions, l'objectif étant que les parties se comprennent mieux et que chacune soit sensible à la situation de l'autre. Ses interlocuteurs ont accepté ces propositions et se sont engagés à y donner suite.

IV. Observations

17. Je suis heureux que les relations entre l'Iraq et le Koweït continuent de se renforcer. Cette bonne volonté mutuelle est tout à fait louable. J'espère que la visite officielle du Ministre iraquien des droits de l'homme au Koweït se fera dans un avenir proche, car elle traduirait cette bonne volonté. Si des progrès sont réalisés dans le dossier des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus, cela ne peut que consolider encore davantage ces liens et contribuer à faire avancer d'autres dossiers au niveau régional, notamment celui de la sécurité et de la menace que représente l'EIIL.

18. Je demeure préoccupé par le fait que la recherche des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, n'ait toujours pas donné de résultats tangibles. Je crois que l'Iraq peut tout à fait comprendre le sentiment de frustration du Koweït et sa volonté de voir des progrès se réaliser malgré la situation économique et les conditions de sécurité difficiles qui règnent. L'Iraq assure qu'il continue d'accorder la plus haute attention à cette question humanitaire, ce qui est rassurant. Cela dit, il importe de noter que le statu quo n'est pas acceptable pour les membres des familles des personnes portées disparues et qu'aucune justification, si valable soit-elle, ne pourrait apaiser l'angoisse qu'ils ressentent de ne pas savoir ce qu'il est advenu de leurs proches. J'encourage l'Iraq à redoubler d'efforts pour prendre contact avec des informateurs et témoins, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq. La MANUI est disposée à apporter son concours au Gouvernement iraquien, selon qu'il conviendra.

19. Je note également avec regret qu'aucun élément ni indice ne s'est fait jour jusqu'à présent en ce qui concerne les archives nationales du Koweït. J'espère que les propositions formulées par la MANUI de faire appel à des universitaires irakiens et à de nouveaux témoins seront suivies d'effet sans plus tarder. Il sera

essentiel de faire des progrès dans ce domaine pour renforcer les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït.

20. À cet égard, je tiens à demander de nouveau à l'Iraq d'adopter rapidement de nouvelles méthodes de recherche des restes humains, notamment les nouvelles techniques de police scientifique et d'exploration géologique, et de mettre à profit les infrastructures correspondantes. Le savoir-faire technique et les nouvelles technologies ne pourront être exploités correctement à long terme que s'il y a en place des systèmes et des structures de gestion adéquates. L'Iraq ne devrait pas hésiter à renforcer ses capacités, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité des recherches, de réduire les marges d'erreur et d'accroître les chances de succès à l'avenir. Pour ce faire, il pourrait peut-être envisager de renforcer ses capacités nationales en faisant appel à un savoir-faire international qui a fait ses preuves. Là aussi, la MANUI est disposée à fournir le savoir-faire technique nécessaire.

21. Je tiens à saluer le travail accompli par le CICR, qui préside le Sous-Comité technique, en ce qui concerne la question des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers qui sont portés disparus. À ce titre, le CICR a continué de jouer un rôle de chef de file pour rassembler toutes les parties concernées et maintenir le dialogue au cours de la période considérée.

22. Je tiens à le redire, la MANUI est reconnaissante d'avoir obtenu le statut d'observateur auprès du mécanisme tripartite. Cette mesure témoigne de la volonté de toutes les parties concernées de faire avancer ce dossier. La MANUI est déterminée à appuyer le Sous-Comité technique, par tous les moyens possibles, y compris en fournissant un savoir-faire spécialisé et en facilitant le dialogue et les échanges bilatéraux, si la demande en est faite, en continuant à participer à part entière au mécanisme tripartite et en lui apportant son concours.
